



Liberté, égalité, fraternité et ... GRATUITÉ? Ou pourquoi je suis Précorrecteur BÉNÉVOLE de TD de Capacité en Droit et de Licence de Droit

Question / réponse publié le 23/05/2024, vu 777 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

Liberté, égalité, fraternité et ... GRATUITÉ? Ou pourquoi je suis Précorrecteur BÉNÉVOLE de TD d'étudiantes et d'étudiants en Capacité en Droit ou en Licence de Droit

Chère étudiante en Droit, cher étudiant en Droit, bonjour,

à celles et ceux qui se demandent si je cherche à gagner de l'argent je dirai tout simplement que je ne gagne pas d'argent pour la simple et bonne raison qu'il **n'y a pas de publicité sur mon blog** qui est administré par moi mais hébergé gratuitement par Légavox.fr qui est un "Site" Internet et "un portail juridique communautaire" : article 4.1 des Conditions Générales d'Utilisation ou CGU : <https://www.legavox.fr/cgu/>

Sur comment se faire de l'argent par la pub sur le Net :

<https://www.cecilebayard.com/monetiser-blog-publicite/>

En effet, je dis cela parce qu'il m'est arrivé une fois, qu'un étudiant en Droit s'adresse à moi pour mettre en doute la réalité de la **gratuité** de mes services de Précorrecteur de TD pour les étudiantes et étudiants en Capacité en Droit ou en Licence de Droit.

J'étais frustré face à cette méfiance invincible : je cherche des adeptes du Droit et de la science juridique ni plus ni moins et pas de je ne sais quelle religion sauf celle de l'amour du Droit bien sûr!

A propos de cette méfiance, voici un petit rappel toutefois : en Droit, la **bonne foi** est en principe présumée, je cite le Code civil, article 2274 : "**La bonne foi est toujours présumée, et c'est à celui qui allègue la mauvaise foi à la prouver.**"

Cela étant dit, j'ai décidé que j'allais développer et argumenter mon amour du Droit, du bénévolat, de la générosité et de la **gratuité** au service des étudiants en Capacité en Droit et en Licence de Droit.

Voici donc quelques citations qui m'aideront à m'exprimer envers toi étudiante et étudiant en Droit.

Mais avant tout, je précise que je suis absolument autonome financièrement ce qui me permet de t'aider par pur dévouement à condition de ne pas abuser de ma gentillesse.

Je ne te demanderai jamais le moindre centime d'Euros car je suis radicalement et totalement GRATUIT.

Un mensonge sur cette question pourrait me valoir des poursuites judiciaires or je tiens à ma tranquillité d'esprit d'autant que, je le répète, je suis vraiment au large et à l'aise financièrement.

Ce qui me motive c'est le goût du Droit et de sa théorie, j'aime aussi me rendre utile et cela est très gratifiant de faire progresser un étudiant mais ceci à petites doses car je passe mes journées à lire des livres universitaires de sciences sociales. Je pratique donc le droit à petites doses un peu chaque jour.

1 - La première citation est celle du journal Le Monde qui interroge l'économiste de renom Jacques ATTALI en 2014 :

"[...] l'économie de la **gratuité**, rendue possible par l'abondance. Or l'économie de la **gratuité** a commencé avec les nouvelles technologies, qui rendent possible l'échange **gratuit** d'informations [...]"

Source :

https://www.lemonde.fr/idees/article/2014/09/16/surmonter-la-crise-politique-grace-a-une-economie-de-la-gratuite_4488343_3232.html

Soit dit en passant, je remercie l'équipe de Légavox, ce merveilleux portail juridique communautaire, qui me permet de t'aider, toi étudiante et étudiant en Droit.

2 - De plus, voici un extrait d'une interview du politologue Paul ARIES en 2020 par le média Urbislemag :

"- Comment expliquez-vous les réactions parfois très virulentes des opposants à la gratuité ?

J'ai déjà toujours envie de répondre aux adversaires de la **gratuité** par une boutade : est-ce que vous préférez passer votre soirée dans le cadre d'un amour tarifé ou avec quelqu'un que vous avez choisi et qui vous a choisi ? Ce qui nous est le plus cher à titre individuel, c'est précisément ce qui est **gratuit** : l'amour, l'amitié, nos engagements et je crois qu'il y a trois niveaux de **gratuité**. Il y a ce qu'on pourrait appeler effectivement les **gratuités** élémentaires : le don de la vie, la transmission du langage et de la culture, la beauté des paysages... Il y a un deuxième niveau, c'est ce qu'on pourrait appeler les **gratuités** coopératives : l'entraide dans la famille, entre voisins, les boîtes à livres, les espaces de **gratuité**..."

Source :

<https://www.urbislemag.fr/la-gratuite-c-est-miser-sur-l-intelligence-collective--billet-573-urbis-le-mag.html>

3 - Enfin, toujours du même politologue Paul ARIES, en 2018, dans une interview pour le journal Le Monde diplomatique, article intitulé : *Eloge de la gratuité* :

"Émancipatrice, la **gratuité** constitue un hymne au « plus à jouir ». On peut formuler mille reproches à la société de consommation ; elle parvient toutefois à séduire en invitant à consommer toujours plus. Rompre avec cette « jouissance de l'avoir » implique de lui en opposer une autre : celle de l'être."

Source :

<https://www.monde-diplomatique.fr/2018/11/ARIES/59231>

Alors! Convaincue?

Non? Admettons, alors tu veux qu'il se passe quoi au juste?

Tu crois que : bref, admettons que je te précorrige un devoir de TD, et ensuite? Tu veux que je te demande 5 ou 10 ou 15€? A toi une pauvre étudiante sans argent?

Tu penses que je travaille au black en réalité? Le travail dissimulé est une infraction pénale qui pourrait me coûter de la prison, de l'amende pénale et des sommes à verser à l'URSSAF pour le compte de la sécurité sociale. Et je passe les éventuelles peines complémentaires.

Tu doutes encore? Alors admettons, je travaille au black et je te demande 15€ pour ton devoir corrigé. Que se passe-t-il ensuite si tu ne payes pas?

La seule information que je possède sur toi c'est une adresse mail.

Je ne connais pas ton prénom, ton nom de famille, encore que si si tu me communique cela lors de ta première approche par mon blog mais même avec ça, je ne connais pas ton adresse domiciliaire, bref rien sauf une adresse mail, un prénom, un nom : alors tu te dis que je peux chercher ton adresse domiciliaire à l'aide de ta connexion internet en cherchant qui est à l'autre bout de la fibre internet : or pour ça il faudrait qu'un juge d'instruction ordonne la révélation de ton adresse domiciliaire à l'aide de ton point de connexion internet : or tout ça c'est du pénal : il faudrait que tu me menaces de mort, que tu m'injuries, que tu me menaces de je ne sais quoi pour que je porte plainte au pénal contre X et alors : bref tu vois ça ne tient pas debout.

Ou alors au civil, il faudrait que je confie ma créance de 15€ à une officine de recouvrement pour un étudiant ça vaudrait pas le coup, alors il faudrait que j'enchaîne les précorrections de TD et qu'au final j'aie des créances qui valent le coup de se payer des sociétés de recouvrement de créances impayées qui feraient travailler des détective privés pour révéler les adresses domiciliaires de mes étudiantes : bref du délire, rien qui tienne.

Alors convaincu? Si non, alors tu es un cas désespéré or je ne pense pas que tu le sois. Pour terminer le délire, voici ce que je te dis : à toi, étudiante, et à toi, étudiant, merci pour ta confiance en moi pour être juste un tout petit trait d'union entre toi et ton futur travail professionnel de juriste

une fois tes chères études de droit achevées avec brio.

Merci d'avance pour ta confiance.

Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit, Précorrecteur bénévole de TD :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/page/precorrecteur-benevole-ligne-sincerement-gratuit-6855.htm>